Ref. formation 201705022573

Formation initiale TAXI - Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ECF CESR FP - MERIGNAC
BORDERE Karine
05.57.92.31.20
karine.bordere@ecf-formapro.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS - Etre titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire). - Français oral et écrit (minimum niveau 5ème). - Etre reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi. - Etre titulaire depuis moins de 2 ans de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 ». - Avoir obtenu les 3 U.V. de l'admissibilité du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi. AVERTISSEMENT (à l'issue de l'obtention du CCPCTaxi) : Nul ne peut obtenir la Carte Professionnelle de conducteur de taxi si figure au bulletin n° 2 de son casier judiciaire : - Une condamnation définitive pour un délit prévu et réprimé par le code de la route qui donne lieu à une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire. - Une condamnation à certaines peines criminelle ou correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement.

Prérequis pédagogiques :

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS - Etre titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire). - Français oral et écrit (minimum niveau 5ème). - Etre reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi. - Etre titulaire depuis moins de 2 ans de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 ». - Avoir obtenu les 3 U.V. de l'admissibilité du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Etre capable de réussir les épreuves de l'UV4 du Certificat Professionnelle de conducteur de taxi

Contenu et modalités d'organisation

Formation départementale : - Mise en situation pratique de transport de personnes et de leurs bagages. - Perfectionnement à la conduite : sécurité, confort, éco-conduite… - Savoir accueillir, communiquer avec le client et respecter les règles commerciales.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours ***Non renseigné***

Validation(s) Visée(s)

Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi - *Sans niveau spécifique*

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00251904	du 03/01/2022 au 30/12/2022	MERIGNAC (33)	ECF CESR FP - MERIGNAC		MON COMPTE FORMATION	FPC

00325824	du 02/01/2023 au 29/12/2023	Mérignac (33)	**ECF CESR FP - MERIGNAC**	MON COMPTE FORMATION	FPC
00393854	du 02/01/2024 au 27/12/2024	Mérignac (33)	**ECF CESR FP - MERIGNAC**	MON COMPTE FORMATION	FPC
00521156	du 06/01/2025 au 26/12/2025	Mérignac (33)	**ECF CESR FP - MERIGNAC**	MON COMPTE FORMATION	FPC